



République Française
Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 13/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 20/12/2023
Et
Publication ou notification du :
20/12/2023

L'an 2023, le 13 Décembre à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 06/12/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, MM : DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JUSSEAU Françoise à M. VALENTE Vitor, PACTON Stéphanie à Mme HAMEL Catherine, M. CAHEN Yves à Mme CERCEAU Christelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude

CC2023_15 – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le mercredi 7 juin 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Catherine HAMEL.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, **valide** à l'unanimité le Procès-Verbal du mercredi 7 juin 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance,
Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude

A Bourron-Marlotte, le 20/12/2023

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

